# **INDICATEURS TRIMESTRIELS**

# **AU 31 Mars 2013**

(En 1000 DT)

	I	<u> </u>	ı	T	(En 1000 DT )	
Période	1 er trimestre 2014	1 er trimestre 2013	au 31 Mars 2014	au 31 Mars 2013	au 31 Décembre 2013 (*)	
1- Produits d'exploitation bancaires	139 080	116 014	139 080	116 014	517 280	
• Intérêts	104 921	88 997	104 921	88 997	398 933	
Commissions en produits	14 839	13 381	14 839	13 381	58 024	
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	9 222	6 727	9 222	6 727	39 350	
Revenus du portefeuille d'investissement	10 098	6 909	10 098	6 909	20 973	
2- Charges d'exploitation bancaires	77 249	57 225	77 249	57 225	260 493	
Intérêts encourus	75 732	56 184	75 732	56 184	254 458	
Commissions encourues	1 517	1 041	1 517	1 041	6 035	
3-Produit net bancaire	61 831	58 789	61 831	58 789	256 787	
4- Autres produits d'exploitation	459	196	459	196	1 903	
5- Charges opératoires, dont :	20 287	19 630	20 287	19 630	82 827	
Frais de personnel	15 461	15 136	15 461	15 136	62 058	
Charges générales d'exploitation	3 458	3 249	3 458	3 249	15 180	
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 096 648	821 185	991 332	
Portefeuille- titres commercial	-	-	561 167	300 940	436 066	
Portefeuille- titres d'investissement	-	-	535 481	520 245	555 266	
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	5 608 170	5 417 854	5 564 383	
8- Encours des dépôts	-	-	5 417 444	4 911 459	4 956 302	
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	850 434	872 793	841 864	
10- Capitaux propres (**)	-	-	593 247	428 288	545 023	

<sup>(\*)</sup> Chiffres provisoires

<sup>(\*\*)</sup> les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période

#### **BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**

# I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

#### II- Méthodes comptables appliquées

### II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

## II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

### II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés. La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de

la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

## II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

### II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

#### II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

#### **LES FAITS SAILLANTS**

### Entre Décembre 2013 et Mars 2014.

Les crédits à la clientèle ont atteint 5 608,2 millions de dinars, soit une augmentation de 43,8 millions de dinars ou 0,8 %.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 417,4 millions de dinars soit un accroissement de 461,1 millions de dinars ou 9,3%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 850,4 millions de dinars compte tenu des nouveaux tirages sur les lignes extérieures.

# Durant le premier trimestre de 2014

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 23,1 millions de dinars ou 19,9% par rapport à la même période en 2013.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 20,0 millions de dinars au cours du premier trimestre 2014 ou 35,0%.

Pour la même période, le Produit net Bancaire a atteint 61,8 millions de dinars contre 58,8 millions de dinars, soit une augmentation de 3,0 millions de dinars ou 5,2%.

#### **Ouverture d'agences**

Au cours du premier trimestre de l'année 2014, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture de 2 nouvelles agences, ce qui a porté le nombre total à 142 agences. Ces agences sont les suivantes :

- Borj Louzir
- Kram Ouest

#### **Nouveaux produits**

#### Carte « DALOULA »

Poursuivant sa politique d'innovation produit, AMEN BANK a lancé la carte « DALOULA ».

Il s'agit d'un nouveau concept, puisque pour la première fois en Tunisie, le porteur de la carte « DALOULA » peut choisir lui-même le visuel de sa carte, au moment de sa commande.

Pour ce faire, plusieurs photos de différents thèmes, sont à sa disposition au niveau des agences AMEN BANK, de manière à lui permettre d'en choisir celle qui lui conviendrait le mieux, selon ses affinités esthétiques.

Bien entendu, ces photos évolueront dans le temps et seront enrichies par d'autres thèmes, de manière à élargir davantage le choix de la clientèle.